

**INTERVENTION DE LA DELEGATION DU MALI A LA DEUXIEME  
CONFERENCE MINISTERIELLE D'EXAMEN DE LA DECLARATION  
DE GENEVE SUR LA VIOLENCE ARMEE ET LES CONFLITS**

**Par l'AMBASSADEUR Sékouba CISSE,**

**Chef de Délégation**

**Genève, le 31 octobre 2011**

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de Délégations

Distingues Invités

Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, adresser nos chaleureux remerciements au Gouvernement fédéral Suisse et aux Nations Unies, pour les excellentes dispositions prises afin d'assurer à nos travaux un bon déroulement.

Je voudrais également ajouter ma voix à celles qui m'ont précédée, pour Vous assurer Monsieur le Président, de la bonne disposition de ma délégation pour apporter sa contribution au succès de cette Deuxième Conférence ministérielle d'examen de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement.

Monsieur le Président

Le thème retenu pour cette Deuxième conférence à savoir « Réduire la violence armée, favoriser le développement » nous rappelle, fort opportunément, l'ébauche de solution à laquelle sont parvenus le Mali et les Nations-Unies confrontés à l'époque au dilemme qui se posait à eux dans les années 1990 à la faveur de la rébellion dans certains pays de la zone sahélo-saharienne.

Il était apparu en effet, lors de la Conférence des Partenaires Techniques et Financiers et du Gouvernement tenue à Tombouctou en 1995, que des financements de plusieurs centaines de millions de dollars US étaient disponibles, mais ne pouvaient être utilisés à cause du climat d'insécurité qui régnait dans la zone. Après la Flamme de la Paix en 1996 qui a permis l'application du Pacte National signé en 1992, les Nations-Unies ont consenti à appliquer à la gestion de la crise une approche graduée et proportionnelle entre la sécurité et le développement avec l'adoption d'un programme de réinsertion des Ex combattants.

Monsieur le Président

Si la rébellion a eu un début de solution avec la décentralisation qui donne une large autonomie aux collectivités décentralisées, à travers tout le Mali avec l'érection de 703 communes, ce pays n'en demeure pas moins confronté à de nouvelles menaces, toutes sources de violences armées et d'obstacles au développement dans sa région septentrionale ; il s'agit de l'insécurité, des trafics

en tout genre notamment de drogue, d'armes, d'êtres humains, et du terrorisme avec la présence d'Al Qaeda El Maghrebi (AQMI).

A ces menaces, il faut ajouter une nouvelle catégorie née de la crise libyenne, qui a vu l'arrivée au Mali d'environ quatre cent combattants ~~des troupes libyennes~~ d'origine malienne qui ont regagné le bercaïl pour y vivre.

Monsieur le Président

Afin de faire face à tous ces défis qui parfois dépassent les frontières du Mali, le Président de la République SEM Amadou Toumani Toure a lancé depuis 2007, un appel pour la tenue d'une Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans la zone sahélo-saharienne et cet appel a commencé à voir un début d'exécution avec la création de d'un Etat-major Commun entre le l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et le Mali basé à Tamanrasset (Algérie).

Sur le plan national, le Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement dans le Nord du Mali d'un cout total de 31 milliards de FCFA, a été mis en place pour réduire de façon significative, voire supprimer complètement les causes de l'insécurité et du terrorisme dans cette zone par la mise en œuvre d'actions en matière de Sécurité, de Gouvernance, de Développement local et de Communication.

Le PSPSDN a pour objectif de réduire de manière significative, voire de supprimer complètement, les causes de l'insécurité et du terrorisme dans le Nord-Mali par la mise en œuvre d'actions en matière de Sécurité, de Gouvernance, de Développement local et de Communication.

Cet objectif général se décline en cinq objectifs spécifiques à savoir :

1. Renforcer le dispositif national de sécurité dans le Nord ;
2. Améliorer la gouvernance dans le nord par une meilleure fonctionnalité de l'administration d'Etat et les collectivités territoriales ;
3. Promouvoir les activités de développement économique et social dans les régions du Nord ;
4. Informer, sensibiliser et faire participer les populations au programme ;
5. Gérer et coordonner les activités du programme.

En terme de résultat, la mise en œuvre du PSPSDN permettra de :

- Assurer la présence et l'opérationnalité de l'administration publique à tous les niveaux ;
- Assurer l'encadrement, la protection et l'assistance des populations des zones sensibles ;
- Assurer le désenclavement, la libre circulation, l'intensification des contrôles sur les axes routiers ;
- Contribuer à la lutte contre la prolifération des armes légères, le trafic illicite de drogue et la criminalité.

Le PSPSDN est un programme d'urgence étalée sur 18 mois dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal. Il nécessite des ressources financières importantes que le budget de l'Etat seul ne saurait supporter.

Je ne saurais terminer Monsieur le Président, sans réitérer à cette Conférence, les attentes du Gouvernement du Mali quant à l'adoption et à la mise en œuvre effective des dispositions pertinentes contenues dans cette déclaration dans le but d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Je vous remercie